

Faits saillants de la séance du 7 mars

En conformité avec l'assouplissement des consignes entourant les rassemblements dans les lieux publics décrétés par la Santé publique, la séance du 7 mars s'est tenue en présentiel au [Centre civique Bernard-Gagnon](#) (6, rue Bella-Vista).

Voici un résumé des orientations adoptées pour le mieux-être de la population et le développement harmonieux de la ville.

En début de séance, une minute de silence s'est tenue afin d'honorer la mémoire de Monsieur Michel Carrières, maire de la Ville de 2005 à 2009 et conseiller municipal de 1997 à 2005. En l'honneur de son implication et de ses nombreux accomplissements, la Ville a mis ses drapeaux en berne devant la mairie la semaine dernière.

En guise de soutien envers la situation en Ukraine, Maria Gerych a joué au piano l'hymne national de ce pays durement touché par la guerre.

Le conseiller du district 2, Martin Leprohon, a été nommé maire suppléant pour une période de 4 mois, débutant le 23 mars prochain. [En savoir plus...](#)

Réglementation

Afin de procéder à la sécurisation des aires de jeux non conformes dans divers parcs, au remplacement des modules au parc des Mésanges et à la mise à niveau du mobilier urbain existant, un projet de règlement (n° 1184) a été présenté et déposé dans le but d'autoriser une dépense et un emprunt de 760 000 \$.

Le projet de règlement n° 1185 modifiant le règlement n° 723 relatif au traitement des membres du conseil de la Ville a été adopté. [En savoir plus...](#)

Pour l'acquisition de véhicules, le projet de règlement n° 1186 a été présenté et déposé afin d'autoriser une dépense en immobilisation et un emprunt de 725 000 \$, ainsi que les frais de financement.

Un projet de règlement (n° 1180-1) a été corrigé suite à une coquille au niveau du tarif pour le service de collecte des matières organiques additionnelles pour les immeubles résidentiels et commerciaux. Nous devrions plutôt lire 55 \$.

Le projet de règlement n° 1187 a été présenté et déposé afin de modifier le règlement de gestion contractuelle, pour augmenter la limite des contrats de gré à gré de services de génie-conseil de 25 000 \$ à 60 000 \$.

Le règlement n° U-220-39 modifiant le règlement de zonage n° U-220 a été adopté, autorisant ainsi, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant, qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation.

Suite à la consultation écrite de 15 jours, le conseil a adopté sans modification le second projet de règlement n° U-220-40 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C.

Acquisitions, contrats et mandats

Une entente sera prise entre la Ville et la Sépaq afin d'offrir aux citoyens grandbasilois un rabais de 10 \$ sur les frais d'achat d'une carte annuelle d'accès au parc national du Mont-Saint-Bruno ou à l'ensemble du réseau de la Sépaq. Plus de détails suivront.

Le conseil municipal a approuvé les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent pour l'année financière 2022 et a autorisé le paiement de la quote-part de la Ville fixée à 2 819 902 \$ pour la même année.

Le contrat pour la fourniture d'un chasse-neige avec aile de côté détachable pour chargeur sur roues a été adjugé à Entreprises Desjardins & Fontaine Itée pour un montant de 40 466,95 \$, taxes incluses.

Suite à l'appel d'offres pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire avec échelle télescopique isolée, la seule soumission reçue était non conforme. Ainsi, le Service des travaux publics retournera en appel d'offres pour cet achat.

Aides financières, engagement et demandes particulières

Les mandats de Madame Gabrielle Pelletier à titre de présidente ainsi que de Monsieur René Michel à titre de membre citoyen au sein du comité de développement durable ont été

renouvelés pour un terme de 2 ans, se terminant le 3 mars 2024. [En savoir plus sur les comités consultatifs...](#)

Une somme de 340 \$ sera versée à la Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand pour la parution d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial.

La Ville appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie de deux lots en bordure du ruisseau Massé et informera la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Le procès-verbal de cette assemblée publique sera disponible en ligne quelques jours après son adoption par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 avril.